



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT
(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque mondiale
et du Fonds monétaire international
sur le
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



DC2008-0004
9 avril 2008

**RAPPORT D'ÉTAPE À L'INTENTION DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT
SUR LES QUESTIONS FONDAMENTALES ET LES ACTIVITÉS
DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**

Les membres du Comité du développement trouveront ci-joint un rapport d'étape sur les questions fondamentales et les activités du Groupe de la Banque mondiale depuis notre dernière réunion, qui leur fournira, je l'espère, des informations utiles.

Robert B. Zoellick

* * *

RAPPORT D'ETAPE PREPARE A L'INTENTION DU COMITE DU DEVELOPPEMENT SUR LES QUESTIONS FONDAMENTALES ET LES ACTIVITES DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

13 AVRIL 2008

I. Introduction

1. Le Comité se réunit avec, en toile de fond, certains accomplissements notables, tels l'accord sur la plus importante reconstitution des ressources de l'IDA jamais réalisée et la décision prise à Bali de négocier de nouveaux accords internationaux sur les changements climatiques, mais aussi à un moment où la communauté mondiale doit relever des défis, nouveaux ou persistants. Maintenant que la période prévue pour atteindre les ODM en 2015 est à moitié écoulée, il s'agit de faire le bilan de la situation puis prendre les mesures nécessaires pour replacer le monde sur une trajectoire qui lui permettra de réaliser ces objectifs — notamment en accroissant l'envergure de l'aide pour la porter aux niveaux visés à Gleneagles. Il s'agit aussi de donner suite à l'engagement pris à Bali de s'entendre sur un ensemble viable de mesures, de politiques et d'appuis pour éviter les risques associés aux changements climatiques et en atténuer les conséquences, en combinant ces actions avec celles qui sont nécessaires à une croissance et un développement fructueux. Il sera plus difficile, à moyen terme, de relever ces deux défis compte tenu de l'impact plus immédiat sur les pays en développement des troubles financiers et du ralentissement de la croissance des pays à revenu élevé, et des effets du renchérissement de l'énergie et des denrées alimentaires sur de nombreux pays et populations pauvres compliqueront les efforts menés pour relever à ces deux défis à moyen terme. Par ailleurs, le problème perdure, qui consiste à faire aboutir les négociations multilatérales de Doha.
2. Dans ce contexte général, l'ordre du jour du Comité privilégie certains points fondamentaux : 1a) éradiquer la pauvreté dans les pays les plus déshérités, en particulier en Afrique : atteindre les ODM et stratégies de croissance ; 1b) les États en situation précaire ou sortant d'un conflit ; et 2) l'évolution récente des marchés, en particulier la hausse des prix des produits de base : défis et opportunités pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Le déjeuner offert par le Président sera l'occasion de poursuivre des discussions sur l'évolution récente des marchés et sur le dossier de la voix et de la participation. Les ministres pourront également soulever d'autres sujets sur lesquels ils souhaitent attirer l'attention, ou proposer de futurs thèmes de réflexion. Une réunion distincte, ouverte à un plus large auditoire, sera par ailleurs consacrée au défi posé par les changements climatiques et la recherche de synergies entre l'action menée dans le domaine climatique et le développement. Cette question ainsi que la manière dont le Groupe de la Banque peut contribuer aux efforts déployés feront l'objet d'un examen approfondi lors de la réunion d'octobre du Comité. Le *Rapport de suivi mondial 2008* sera un document d'information précieux, aussi bien pour cette réunion que pour les principaux travaux du Comité, en indiquant les progrès accomplis dans le cadre du programme de développement solidaire et durable.

3. La présente note fait le point des travaux portant sur ces thèmes et certaines autres questions fondamentales qui ont été antérieurement examinées par le Comité mais qui n'ont pas été inscrites à l'ordre du jour de la réunion, comme les travaux essentiels consacrés à la gouvernance et à la corruption.

II. Le renforcement de la contribution du Groupe de la Banque : directions stratégiques

4. **Les directions stratégiques pour le Groupe de la Banque mondiale.** Lors de sa réunion d'octobre dernier, le Comité a examiné une approche de la contribution du Groupe de la Banque à une mondialisation solidaire et viable suivant des directions stratégiques définissant six thèmes :
 - Aider à éliminer la pauvreté et à encourager une croissance durable dans les pays les plus pauvres, particulièrement en Afrique.
 - Traiter les problèmes particuliers qui se posent aux pays sortant d'un conflit ou cherchant à éviter l'effondrement de leur appareil d'État.
 - Établir un éventail compétitif de solutions de développement et de services adaptés destinés aux pays à revenu intermédiaire.
 - Jouer un rôle plus actif pour la promotion des biens publics mondiaux et régionaux.
 - Promouvoir le développement et les opportunités au sein du monde arabe.
 - Promouvoir le savoir et l'apprentissage dans toutes les institutions du Groupe de la Banque.
5. Depuis lors, les débats consacrés aux thèmes stratégiques ont bénéficié d'apports émanant de l'ensemble du Groupe de la Banque et des travaux menés en étroite collaboration avec les administrateurs, les parties prenantes et des parties extérieures. Peu après les Assemblées annuelles, des groupes de travail composés de membres des services de toutes les institutions du Groupe de la Banque ont entrepris de nouvelles activités de diagnostic et ont formulé des propositions pour progresser dans ces directions. Les administrateurs ont examiné les résultats produits par ce processus dynamique et leurs conclusions forment la base des directions stratégiques du Groupe de la Banque présentées dans le récent document de financement et de stratégie à moyen terme. Après l'examen du Conseil, le personnel du Groupe de la Banque dans son ensemble a eu la possibilité de participer au dialogue par le biais d'une série de forums ouverts. Le dialogue se poursuivra avec les organisations de la société civile durant les Réunions de printemps.
6. Le processus stratégique n'est pas censé avoir une fin bien définie. La meilleure façon de décrire la formulation et la poursuite d'une stratégie consiste à en indiquer les principaux éléments, à commencer par l'adoption d'une orientation stratégique, puis l'évaluation permanente du contexte extérieur, et le déroulement d'un processus d'un système systématique et itératif qui consiste à fixer des objectifs ; lancer et exécuter des interventions pilotes pour en tirer des leçons pertinentes ; consulter les clients et les partenaires et apprendre à leur contact ; saisir les opportunités et sans cesse chercher

la meilleure manière de se rapprocher des objectifs suggérés par l'orientation stratégique.

III. L'environnement économique actuel

7. Jusqu'à présent, l'impact sur les pays en développement des troubles financiers et du ralentissement économique des économies avancées est resté limité grâce à la solidité des fondamentaux et à la poursuite de politiques macroéconomiques judicieuses. Les projections font état d'un brusque coup de frein de la croissance des économies avancées, tandis que les pays en développement devraient rester un important moteur de la croissance mondiale car, même si l'expansion économique de ces derniers doit se ralentir, elle continuera de s'effectuer à un rythme proche de 7 % en 2008. Il n'en demeure pas moins que la situation risque fort de se détériorer — et les pays à marché émergent qui sont fortement tributaires des flux de capitaux ou qui enregistrent d'importants déséquilibres macroéconomiques ou financiers pourraient être particulièrement vulnérables. Certains emprunteurs des marchés émergents sont déjà confrontés à des spreads plus larges et à des primes d'émission plus élevées bien que les spreads comme les primes restent à des niveaux relativement faibles par comparaison aux périodes d'incertitude financière antérieures.
8. Par ailleurs, les pays importateurs font face à des prix de l'énergie et des produits alimentaires qui, même s'ils doivent se tasser, demeureront élevés. Les habitants pauvres des pays en développement, en particulier dans les zones urbaines, dépensent jusqu'à la moitié de leurs revenus pour se nourrir. Les mesures que peuvent prendre les autorités nationales consistent, notamment, pour le court terme, à mettre en place des filets de protection ciblés sur les pauvres et, à plus long terme, à accroître la production énergétique et à rationaliser l'utilisation de l'énergie, et à promouvoir la croissance agricole. Pour aider ses pays membres à confronter ces problèmes, le Groupe de la Banque mondiale se tient prêt à leur fournir des conseils sur l'action à mener ainsi qu'un appui financier en tant que de besoin, par exemple sous la forme d'un soutien budgétaire supplémentaire, ou d'un appui à des mécanismes de protection sociale et/ou à de nouveaux investissements dans l'agriculture.

IV. Les ODM à mi-parcours : éliminer la pauvreté et encourager la croissance

9. **La pauvreté.** L'année 2008 marque le milieu de la période allant de l'adoption des objectifs de développement pour le Millénaire à l'année cible, 2015 — et le moment auquel il importe de faire le bilan de la situation en préparation à la réunion que l'ONU tiendra en décembre à Doha sur le Financement du développement. Comme indiqué dans le Rapport de suivi mondial, les résultats sont mitigés. Le monde est sur la trajectoire requise pour atteindre le premier ODM, qui consiste à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2015. La croissance s'est poursuivie, dans les pays en développement, à un taux moyen de 7 % au cours des cinq dernières années. Même en Afrique subsaharienne, où la plupart des pays seront probablement bien loin de pouvoir réduire l'extrême pauvreté de moitié, environ 18 pays, dont l'économie est mieux gérée, ont affiché un taux de croissance moyen de l'ordre de 5,5 % au cours des 10 dernières années. En revanche, 20 autres pays de la région, pour beaucoup touchés par un conflit, ne sont pas parvenus à donner une impulsion à leur économie et enregistrent, en fait, une montée de l'extrême pauvreté. À l'échelle mondiale, plus

d'un milliard de personnes n'ont toujours que moins de un dollar par jour pour vivre. Il sera très difficile de regagner le terrain perdu au cours des sept prochaines années — mais il est certainement possible d'accélérer le rythme des progrès.

10. **Les ODM dans le domaine du développement humain.** Le risque de ne pas pouvoir atteindre les ODM concernant le développement humain est considérablement plus élevé : en dépit des progrès accomplis, la plupart de ces ODM ne seront probablement pas atteints au niveau mondial. L'Afrique subsaharienne et, dans certains cas, l'Asie du Sud, seront probablement très loin du but, en particulier dans le domaine de la santé. Il importe, à cet égard, d'accorder une attention particulière aux domaines suivants:

- **Nutrition.** La malnutrition est la principale cause de mortalité juvénile, en particulier parmi les enfants de moins de deux ans. Ses impacts sur le potentiel de croissance, le développement cognitif et l'éducabilité des enfants et sur les niveaux de rémunération auxquels ceux-ci peuvent prétendre une fois parvenus à l'âge adulte, sont irrémédiables. La hausse actuelle des prix alimentaires et les changements climatiques ne font que rendre cette question encore plus pressante. La sécurité alimentaire est importante, mais d'autres facteurs, tels que les pratiques fondamentales de prise en charge des enfants sont encore plus essentielles. Pour pouvoir s'attaquer à la malnutrition de manière efficace, il importe de suivre une approche plurisectorielle, et d'adopter des mécanismes de prestations créatifs auxquels sont associées les communautés, qui démarginalisent les mères et qui, dans certains cas, font appel au secteur privé. Le Groupe de la Banque a un portefeuille de projets de nutrition, qu'il a entrepris de considérablement accroître en poursuivant une démarche plurisectorielle, en particulier en Asie du sud, en Afrique et en Amérique latine — les trois régions du globe les plus touchées par la malnutrition.
- **Santé et systèmes de santé.** Les nouveaux bailleurs de fonds et les nouvelles modalités de l'aide — fonds verticaux, fonds d'affectation spéciale et donateurs privés — ont contribué à nettement accroître l'aide au titre de la santé mais ont également accru la complexité des efforts requis pour s'assurer que cette aide est efficace. La majeure partie de l'aide au titre de la santé est hors budget. Le volume croissant des fonds d'affectation spéciale ne correspond pas nécessairement à la capacité d'absorption. Pour résoudre ce problème, il faudra renforcer les stratégies et les systèmes de santé nationaux pour en faire le pôle d'attraction de tous les flux d'aide. Le CAD a décidé de cibler plus particulièrement le suivi de l'application des principes de Paris sur la santé. Le Groupe de la Banque a l'intention de délaisser l'approche consistant à appuyer des projets distincts pour privilégier l'octroi d'un appui aux systèmes de santé nationaux et des partenariats avec des donateurs non traditionnels et le secteur privé.
- **Genre.** Les progrès accomplis en direction de la parité hommes-femmes sont plus marqués dans le domaine de la santé et de l'éducation que dans ceux de l'agriculture, de l'infrastructure, du secteur privé et des finances. C'est pourquoi le Groupe de la Banque a lancé, en 2007, un plan d'action pour promouvoir des investissements visant à mieux intégrer les femmes dans l'économie sur le thème

de l'égalité des sexes, un atout pour l'économie. Le Comité a donné son appui à ce plan, qui a également reçu l'adhésion des chefs d'État du G8. Des progrès satisfaisants ont été accomplis au niveau des engagements pris par les bailleurs de fonds, et les activités menées dans les pays membres du Groupe de la Banque conformément au plan d'action pour accroître l'accès des femmes aux marchés foncier, du travail, du crédit et des produits commencent à bénéficier d'un soutien. Par exemple, une étude financée dans le cadre du plan d'action en Éthiopie a permis d'établir que l'allocation d'un espace suffisant sur les certificats d'occupation des terres pour qu'il soit possible d'y apposer la photo des deux époux avait entraîné un net accroissement des titres de propriété foncière au nom des femmes, ce qui a eu pour effet d'améliorer le statut économique et social de ces dernières, de les encourager à planter des arbres et à louer leurs terrains, et de réduire les différends. Le Groupe de la Banque a donc décidé d'apporter son appui financier à la mise en œuvre de ce programme sur une plus grande échelle dans tout le pays. Par le biais de ce plan d'action, le Groupe de la Banque a également lancé un programme d'études, qui s'inscrit dans le cadre du projet *Doing Business*, portant sur les réformes pouvant améliorer les opportunités économiques des femmes. Une réunion spéciale sera consacrée au plan d'action deux jours avant la réunion du Comité, pour examiner essentiellement deux lignes d'action possibles : a) promouvoir les opportunités économiques des adolescentes par le biais d'incitations, tels que des transferts monétaires conditionnels, et en leur assurant une formation répondant aux besoins sur le marché du travail ; et b) promouvoir l'entrepreneuriat féminin en réduisant les obstacles réglementaires et juridiques.

11. **Une croissance économique durable, plus forte et plus solidaire** est essentielle. Elle réduit directement la pauvreté et accroît les ressources pouvant être consacrées à la réalisation des objectifs de développement humain et de viabilité et environnementale. Pour beaucoup de pays africains dont l'économie est peu performante, l'accélération de la croissance dépendra par-dessus tout de l'adoption d'un ensemble de mesures de renforcement de la sécurité, de réformes politiques et de consolidation, de la mise en place des capacités essentielles à l'administration publique et d'actions conçues pour accélérer l'expansion du secteur privé. Pour les pays dont la croissance a déjà commencé à s'accélérer, le problème consistera à conforter la stabilité, à poursuivre l'amélioration du climat de l'investissement pour le secteur privé, à renforcer l'infrastructure et à améliorer les liens au plan régional et mondial. La Commission sur la croissance et le développement, constituée en avril 2006 avec l'appui d'un certain nombre de gouvernements nationaux, du secteur privé et de la Banque mondiale, présentera ce printemps les conclusions auxquelles elle est parvenue quant aux stratégies et aux politiques les plus propices pour générer une croissance rapide et soutenue dans les pays en développement.
12. **Le développement du secteur privé.** Un secteur privé prospère et compétitif, offrant aux ménages des opportunités d'accroître leurs revenus et d'obtenir des biens et des services de meilleure qualité, est essentiel à une croissance solidaire. Les entreprises et les entrepreneurs du secteur privé sont à l'origine de 90 % des emplois. Ils sont également les principaux prestataires de biens et services — et contribuent même de manière cruciale à la fourniture de services infrastructurels et sociaux de base aux

ménages ayant de faibles revenus dans de nombreux pays. Pour aboutir, les efforts visant à promouvoir le développement du secteur privé exigent à la fois une situation macroéconomique et un contexte national stable, un cadre des affaires caractérisée par un système réglementaire rationnel et la possibilité de poursuivre une activité économique à faible coût, ainsi qu'une infrastructure adéquate aussi bien pour les entreprises urbaines que pour les entreprises rurales. Dans de nombreux pays, il est particulièrement difficile d'établir un cadre des affaires rationnel et une infrastructure adaptée pour soutenir les agroindustries ; il est toutefois absolument crucial d'y parvenir pour promouvoir le développement sachant qu'environ 900 millions des pauvres du monde entier se trouvent en zones rurales. Le *Rapport sur le développement dans le monde 2008 : l'agriculture au service du développement* fait valoir que la croissance trouvant son origine dans l'agriculture contribue environ quatre fois plus à réduire la pauvreté que la croissance due aux autres secteurs. Le Groupe de la Banque mondiale dispose de moyens importants pour aider les pays à améliorer le cadre général de leur activité économique, et il s'efforce d'exploiter les synergies entre les différentes institutions qui le composent et avec ses partenaires extérieurs afin d'appuyer le développement du secteur privé.

- **L'IFC** a porté le montant de ses engagements à plus de 8 milliards de dollars par an (plus de 12 milliards pour l'exercice 07 si l'on inclut les fonds directement mobilisés), et elle est parvenue à ce résultat tout en atteignant les objectifs qu'elle s'était fixée pour son impact sur le développement, c'est-à-dire pour ses engagements dans les pays IDA, en Afrique subsaharienne, dans les micros, petites et moyennes entreprises, dans l'infrastructure, la santé et l'éducation, et dans le secteur financier. L'IFC exploite sa solide position financière et la connaissance approfondie qu'elle a du monde entier pour réaliser des investissements et fournir des services-conseil là où ils sont le plus nécessaire. Dans le même temps, étant donné la volatilité accrue observée sur les marchés émergents, l'IFC pourrait être amené à jouer dans une plus large mesure un rôle anticonjoncturel. Il lui faudra, pour ce faire, continuer de privilégier les domaines prioritaires, tels que les pays IDA et les régions pionnières, tout en gérant ses risques avec prudence et en maintenant les capacités dont elle a besoin pour jouer un rôle de stabilisation conjoncturelle en tant que de besoin. Le succès de l'IFC passera fondamentalement par la mobilisation des atouts que possèdent les différentes institutions du Groupe de la Banque mondiale dans le domaine du développement du secteur privé. Ces défis, et les stratégies formulées pour les relever, sont décrits dans le document d'orientation de l'action de l'IFC pour les trois prochaines années, intitulé : *Creating Opportunity: Doing Our Part for an Inclusive and Sustainable World*.
- **La MIGA.** Il existe des possibilités considérables de mettre à profit les excellents résultats affichés par l'Agence à ce jour pour la mobilisation d'investissements privés. Durant les huit mois et demi qui sont suivi le début de l'exercice, la MIGA a émis de nouvelles couvertures d'un montant de 1,8 milliard de dollars, pour porter son portefeuille actif au niveau sans précédent de 6,5 milliards de dollars. En faisant fond sur les travaux des autres institutions du Groupe de la Banque et en appuyant des projets qui s'inscrivent dans le droit fil des stratégies de développement des pays membres, la MIGA attire des investissements privés

étrangers sans créer d'obligations souveraines supplémentaires. L'Agence cible son action sur les pays dont les besoins sont loin d'être satisfaits et des secteurs très spécifiques : 40 % de son portefeuille actuel concernent des pays IDA, et 45 % le secteur de l'infrastructure. Par ailleurs, étant donné les excellents résultats qu'elle a obtenus au titre du règlement des différends entre investisseurs et gouvernements, la MIGA joue un rôle précieux en aidant les pays à conserver des investissements malgré un contexte plus incertain.

13. **Le commerce.** L'aboutissement des négociations multilatérales de Doha demeure l'un des objectifs les plus importants auxquels les nations pourraient, collectivement, parvenir pour ouvrir les marchés et renforcer une croissance solidaire et durable. Le moment est venu de consolider les progrès réalisés dans le cadre des négociations de l'OMC et de conclure le cycle de Doha. Face à la cherté actuelle des produits, il importe d'agir sans plus attendre pour faire avancer le délicat dossier de la réforme agricole. Seul un accord de l'OMC pourra permettre de s'attaquer aux distorsions des échanges internationaux engendrées par les subventions agricoles ; d'abaisser les crêtes tarifaires dont font l'objet les produits manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre et qui ont un impact discriminatoire sur les pauvres ; réduire les barrières sur les grands marchés émergents afin de stimuler le commerce Sud-Sud ; et assurer la mise en place d'un système de commerce fondé sur les règles. Le non-aboutissement du cycle de Doha compromettrait les efforts faits pour aider les pays les plus pauvres — ceux qui peuvent le moins se permettre un échec — de profiter de la mondialisation.
14. Le Groupe de la Banque qui, par l'intermédiaire de l'IDA a été la principale source d'aide concessionnelle à la facilitation des échanges pour les pays en développement durant la période 2002-07, continuera d'élargir son appui tout en se participant aux efforts déployés au plan mondial pour mieux suivre cette aide. Comme le souligne le Rapport de suivi mondial, le programme « à l'intérieur des frontières » est aussi important. Les pays doivent investir dans de meilleurs transports et de meilleures infrastructures et améliorer les institutions chargées des questions commerciales pour tirer profit des opportunités offertes par les échanges. Les priorités du Groupe de la Banque dans le domaine de l'aide à la facilitation des échanges consisteront par conséquent à accroître l'appui aux programmes formulés par les pays pour accroître la compétitivité de leurs exportations ; développer les activités de formation et de renforcement des capacités ; renforcer le soutien au financement du commerce par l'intermédiaire de l'IFC ; et accroître les données, les outils et les instruments pouvant être utilisés pour mieux fonder les décisions de politique commerciale (comme l'Indice de performance logistique de la Banque mondiale).
15. **L'aide au développement.** Le remplacement de nombreux pays pauvres sur une trajectoire qui leur permettra d'atteindre les ODM reste fondamentalement tributaire d'une augmentation du volume et de l'efficacité de l'aide. S'il est vrai que les pays en développement doivent également — comme beaucoup le font déjà — intensifier leurs efforts pour mobiliser et mieux utiliser leurs ressources intérieures et les flux de capitaux privés, l'aide reste la principale source de financement du développement pour la plupart des pays à faible revenu. L'accord sur IDA-15 conclu en décembre dernier par les bailleurs de l'IDA qui a débouché sur une reconstitution des ressources

d'un montant sans précédent et qui permettra à l'Association de contracter de nouveaux engagements à hauteur de 41,6 milliards de dollars sur la période 2009-11, soit 30 % de plus que pour IDA-14 est un accomplissement remarquable. L'évolution générale des volumes d'aide est, en revanche, bien moins encourageante, puisque l'aide publique au développement (APD) des donateurs du CAD a globalement diminué, en termes réels, en 2006 et en 2007. Il importe de traduire au plus vite dans les faits les augmentations importantes et durables de l'APD nécessaires pour atteindre les objectifs énoncés à Gleneagles, qui consistent à accroître l'aide de 50 milliards de dollars, et de doubler l'aide à l'Afrique subsaharienne d'ici 2010. Beaucoup des pays pauvres d'Afrique et d'autres régions sont maintenant bien placés pour pouvoir absorber efficacement une aide plus importante. Le moment est venu pour les bailleurs de fonds de tenir leurs engagements.

16. **L'architecture et l'efficacité de l'aide.** Les pays ont besoin d'une aide plus efficace et plus importante. Comme le montre le Rapport de suivi mondial, des progrès ont été réalisés dans l'exécution de certains objectifs-cibles de la Déclaration de Paris — l'amélioration de l'harmonisation, de l'alignement et de la prévisibilité. Il reste toutefois beaucoup à faire et ce n'est pas seulement dans le secteur de la santé que la tâche est devenue beaucoup plus complexe par suite de l'apparition de nouveaux bailleurs de fonds et de nouvelles modalités d'aide comme les fonds verticaux ; la situation sera toute aussi complexe lorsqu'il s'agira de déterminer comment faire face, par exemple, aux changements climatiques. Il est plus important que jamais que les actions soient centrées sur des stratégies claires et opérationnelles pilotées par les pays. Le Groupe de la Banque donne l'exemple, qui a déjà mis en place des réformes pour renforcer l'adhésion, l'alignement, l'harmonisation et une gestion axée sur les résultats dans le cadre de ses prêts d'investissement et de ses financements à l'appui de la politique de développement. L'institution s'emploie à réformer ses politiques de prêt d'investissement pour rationaliser les processus et faciliter la poursuite de ces opérations en collaboration avec d'autres entités ; établi le cadre nécessaire pour commencer à utiliser des systèmes nationaux renforcés dans des opérations pilotes ; et mener une initiative juridique pour harmoniser les accords auxquels plusieurs donateurs sont parties. Le Forum de haut niveau d'Accra qui doit se tenir en septembre, avant la prochaine réunion du comité du développement, offrira une importante occasion de renforcer le processus d'exécution du programme de Paris.
17. **La dette.** La réduction de la dette a contribué de manière essentielle au processus de développement au cours des dernières années. Le défi qu'il nous faut maintenant relever consiste à aider les quelques derniers pays éligibles à atteindre le point auquel ils pourront prétendre à cette réduction, puis à veiller à ce que tous les pays à faible revenu maintiennent à l'avenir leur endettement à un niveau tolérable. Vingt-trois pays ont maintenant franchi le point d'achèvement et ont obtenu un allègement irrévocable de leur dette dans le cadre de l'Initiative PPTE et de l'IADM ; dix autres ont atteint le point de décision. Le Mécanisme de réduction de la dette de l'IDA a également achevé les opérations de rachat pour deux PPTE — le Nicaragua et le Mozambique — et a ainsi permis d'éliminer presque 1,5 milliard de dollars d'arriérés au titre de dettes contractées aux conditions du marché. Les huit PPTE qui n'ont pas encore atteint le point de décision et les dix PPTE qui sont encore dans la période intérimaire sont des États fragiles, et se heurtent par conséquent à des problèmes

particuliers, notamment des arriérés contractés envers des IFI et des créanciers commerciaux et, dans bien des cas, les séquelles plus vastes de conflits. Il importe de redoubler d'efforts pour aider ces pays.

18. Par-delà l'allègement de la dette, le Groupe de la Banque s'efforce de veiller à ce que les pays à revenu faible maintiennent un niveau d'endettement tolérable, en s'appuyant sur le cadre d'évaluation du niveau d'endettement tolérable établi conjointement par la Banque et le FMI et en ayant recours aux dons de l'IDA pour atténuer les risques de surendettement. Les efforts déployés pour obtenir l'adhésion d'autres créanciers à ce cadre ont été fructueux : plusieurs prêteurs multilatéraux et bilatéraux harmonisent leurs opérations avec celles de l'IDA et le Groupe de travail de l'OCDE sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation a maintenant adopté des principes de financement durable fondés sur ce cadre. Nous poursuivrons le dialogue dans le but de parvenir à des ententes similaires avec d'autres créanciers importants des pays à faible revenu. Afin d'aider les emprunteurs, le Groupe de la Banque a entrepris de mettre en place un mécanisme d'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette, qui couvre à ce jour une douzaine de pays, de formuler, avec le FMI, une stratégie de gestion de la dette à moyen terme, et d'examiner avec d'autres entités les meilleurs moyens de mobiliser un volume accru de ressources auprès de bailleurs de fonds pour les utiliser dans ce domaine

19. **L'appui aux pays à revenu intermédiaire et aux autres pays clients de la BIRD : innovations récentes.** Le Groupe de la Banque mondiale a réalisé des progrès considérables en donnant une suite concrète aux recommandations du rapport intitulé *Renforcement de la collaboration de la Banque mondiale avec les pays partenaires de la BIRD*, qui ont été approuvées par le Comité du développement en 2006. Les pays à revenu intermédiaire forment un groupe de plus en plus diversifié, et l'examen stratégique a déterminé que, face à l'évolution de leurs besoins, il fallait : i) être plus réceptif aux besoins des clients et agir avec plus de souplesse ; ii) élargir la gamme des produits financiers et accroître leur utilisation ; iii) édifier une organisation dynamique cherchant à exploiter les synergies existant au sein du Groupe de la Banque ; et iv) renforcer le savoir pour relever les défis du XXI^e siècle, notamment par le biais de partenariats locaux et d'un renforcement de la coopération Sud-Sud. Pour devenir plus réceptif aux besoins de ses clients et plus souple, le Groupe de la Banque a entrepris de rationaliser les procédures internes en particulier celles applicables aux projets simples et aux projets répliques, de mettre en place des mécanismes de financement supplémentaire pour les projets donnant de bons résultats et de revoir les politiques de prêt en situation d'urgence et pour des interventions rapides afin de réduire le temps requis pour passer à l'exécution. La rationalisation et la modernisation des politiques opérationnelles, la mise en œuvre d'un système d'examen des projets sur la base des risques, et l'accroissement du recours aux systèmes nationaux lorsqu'ils sont conformes à des normes convenues d'un commun accord et vérifiables, resteront des objectifs primordiaux au cours des périodes à venir. Des progrès ont également été réalisés au plan du renforcement des capacités dont dispose le Groupe de la Banque pour faire part dans les meilleurs délais de ses connaissances les plus avancées sur les principaux thèmes intéressant les pays à revenu intermédiaire. L'institution veut ainsi se doter d'un modèle d'activité qui élimine les obstacles à la fourniture de son expertise dans le monde entier tout en

appuyant les efforts pour replacer les services du savoir du Groupe de la Banque dans le cadre de ses activités courantes.

20. Au cours des six derniers mois, le Groupe de la Banque a réalisé d'importants progrès en améliorant ses produits financiers afin de mieux répondre aux besoins de ses clients. Les emprunteurs ont maintenant accès à des prêts de la BIRD assortis d'échéances plus longues, moins coûteux et plus transparents et plus facilement adaptables aux besoins financiers particuliers des clients. Il s'agit maintenant de mieux faire connaître les produits et services existants et d'en encourager l'utilisation, notamment les instruments de gestion des risques et l'initiative de financement infranational. En réponse à la demande d'instruments basés sur le marché pour faire face aux risques de catastrophes, le Groupe de la Banque a lancé le mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes aux Caraïbes (CCRIF) et il a renforcé les produits de prêts conditionnels existants pour pouvoir satisfaire aux besoins urgents de liquidités des pays victimes d'une catastrophe ou d'autres chocs exogènes ; il a entrepris de mettre en œuvre le mécanisme mondial de réassurance basé sur un indice (GIRIF) de l'IFC et de créer une plate-forme d'émission d'obligations catastrophes plurinationales. Il examine plusieurs méthodes novatrices de financement des initiatives axées sur les changements climatiques et écologiques, ainsi que des mécanismes permettant de développer les financements en monnaie nationale. La nouvelle initiative GEMLOC (fonds de placement dans des produits obligataires en monnaie des marchés émergents) a pour objet d'exercer un effet de catalyse sur le développement des marchés obligataires en monnaie nationale sur les marchés émergents. Des mesures sont prises actuellement pour élargir la portée des services de gestion d'actifs, notamment pour les fonds souverains. Enfin, le Groupe de la Banque a lancé un examen stratégique du capital de la BIRD axé sur des questions telles que le placement du capital en fonction de la capacité d'assumer des risques et des besoins de revenus

21. **Les enjeux particuliers des pays en situation précaire et sortant d'un conflit.** Sachant que 45 pays en développement rentrent dans cette catégorie, et qu'ils représentent collectivement 19 % de la population des pays pauvres mais un tiers de la population pauvre de ces pays, les États fragiles doivent être une cible privilégiée de l'action de développement du Groupe de la Banque. Ce dernier a entrepris de renforcer sa démarche dans le but de réduire la distance qui sépare les États fragiles et les pays sortant d'un conflit d'autres pays, en poursuivant des programmes efficaces, en collaboration avec d'autres partenaires, pour appuyer leur développement économique et social, promouvoir la paix et la gouvernance. Pour s'impliquer plus largement dans ces pays, le Groupe de la Banque doit approfondir son analyse, forger des partenariats plus étroits et assurer un appui institutionnel et financier plus important afin d'obtenir des résultats concrets sur le terrain. Le Groupe de la Banque collabore avec d'autres entités pour mieux comprendre ce qui donne de bons résultats dans ces pays, en liant ses initiatives dans les domaines du développement à celles menées dans les domaines de la sécurité et de la diplomatie. L'un des buts recherchés est d'obtenir des exemples concrets d'appuis internationaux fructueux à une transition marquée par la consolidation de la paix. L'on peut citer, par exemple, les possibilités offertes par l'accord récemment conclu en vue d'éliminer les arriérés du Libéria, dont les relations avec l'IDA sont maintenant redevenues normales. Dans le cas des pays

en situation précaire ou sortant d'un conflit, le Groupe de la Banque renforcera les partenariats forgés dans les pays avec des intervenants nationaux et internationaux, accroîtra sa présence sur le terrain et augmentera son appui technique et financier. Il exploitera également les synergies au sein du Groupe de la Banque mondiale pour profiter des importantes contributions de la MIGA et de l'IFC ainsi que de l'IDA/BIRD.

V. La gouvernance et la gestion des ressources naturelles

22. **L'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption** sont des éléments incontournables de toutes les activités du Groupe de la Banque mondiale. Loin de constituer des points distincts de l'ordre du jour de l'institution, ils sont la base de toutes ses actions et une condition fondamentale de l'efficacité du développement. Avec l'approbation de la stratégie pour la promotion de la gouvernance et la lutte contre la corruption (GAC) en octobre 2007, le Groupe de la Banque s'est engagé à aider les pays à renforcer leur système de gouvernance, tout en trouvant les moyens d'atteindre les populations pauvres laissées pour compte par suite d'une piètre gouvernance. Bien qu'il n'existe pas de démarche universelle pour régler ce problème, le Groupe de la Banque replacera dans un cadre cohérent les décisions opérationnelles concernant les différents pays, et s'efforcera de promouvoir la poursuite d'une action collective et coordonnée par les bailleurs de fonds, les institutions internationales et d'autres intervenants au niveau des projets, à celui des pays et au plan mondial. Un Conseil de gouvernance a été constitué au sein du Groupe de la Banque, qui fera rapport au Président sur une base trimestrielle. Pour renforcer les programmes de promotion de la gouvernance et de lutte contre la corruption au niveau des pays, 26 équipes-pays ont été identifiées et chargées de faire avancer les travaux en ce domaine. Dans ces pays, ainsi que d'autres, les équipes-pays du Groupe de la Banque collaborent avec le gouvernement et les parties prenantes pour déterminer les priorités de développement nationales, les obstacles existants au niveau de l'économie politique et des secteurs, les « angles d'attaque » possibles des défis posés par la gouvernance et la corruption, et les risques courus par les projets du Groupe de la Banque, ainsi que les mesures d'atténuation correspondantes.
23. En juin, le Président a annoncé que le Groupe de la Banque mettrait en œuvre l'intégralité des **recommandations du rapport Volcker pour renforcer le Service de déontologie institutionnelle (INT)**. Le recrutement d'un vice-président pour INT a été lancé, une unité a été créée au sein du département pour fournir des services de prévention en amont des opérations du Groupe de la banque ; des directives pour le renforcement de la divulgation des informations sont actuellement mises au point et un groupe de travail précisera les détails du transfert des enquêtes internes ne portant pas sur des actes de fraude et de corruption graves au bureau du Responsable principal des questions d'éthiques, qui vient d'être nommé. Trois membres du groupe consultatif indépendant seront sélectionnés et chargés de veiller à l'indépendance d'INT et de s'assurer qu'il rend dûment compte de ses actions. Ces réformes profondes, ainsi que d'autres recommandées par la groupe Volcker devrait permettre de mieux intégrer les activités du département et ses compétences dans les opérations du Groupe de la Banque, de préciser les rôles et responsabilités des différents éléments constitutifs du Groupe et de présenter les processus et les procédures qui

guideront le déroulement des enquêtes et renforceront l'efficacité du Plan exécution de la Stratégie du Groupe de la Banque mondiale pour promouvoir la gouvernance et lutter contre la corruption (GAC), au profit manifeste des efforts de développement des pays partenaires.

24. **L'Initiative pour la restitution des avoirs volés (StAR).** Aucun refuge ne devrait exister pour ceux qui volent les pauvres. L'initiative StAR, qui est la résultante d'un partenariat forgé avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a été lancée à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue l'automne dernier. Elle aide les pays en développement à recouvrer les fonds volés et à renforcer leurs capacités pour décourager les vols d'actifs, et elle collabore avec les grands centres financiers pour réduire les obstacles au recouvrement des actifs. S'il est vrai qu'il peut falloir plusieurs années pour recouvrer des actifs, StAR a néanmoins déjà aidé le Bangladesh à constituer un groupe de travail inter-organisations, qui a recouvré environ 150 millions de dollars d'actifs volés n'ayant pas quitté le pays, et a forgé des liens avec les centres financiers importants d'Europe et d'Asie où il semble que des actifs volés soient conservés. Des programmes similaires sont prévus pour l'Indonésie et d'autres pays. StAR facilite également la formation d'une communauté mondiale de pratiques de mise sous séquestre sans jugement de culpabilité, instrument juridique qui revêt une importance cruciale en facilitant le recouvrement des actifs sans avoir à obtenir un jugement de culpabilité. Outre que les actifs recouverts peuvent servir à financer des programmes de développement, et que les mesures prises rendent plus difficile le dépôt de fonds volés et en facilitent et accélèrent le recouvrement, l'initiative indique clairement aux leaders corrompus qu'ils ne peuvent pas se soustraire à la loi. Tous les pays doivent participer à cet effort ; ils doivent, en particulier, ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUC) et prendre d'autres mesures pour décourager le vol d'actifs, accroître la difficulté que présente leur mise en dépôt et faciliter leur recouvrement.
25. Le Groupe de la Banque participe à un certain nombre d'autres activités visant à contrer les **flux financiers illicites**, notamment en poursuivant ses services d'analyse, de conseil, de renforcement des capacités et de diffusion des bonnes pratiques dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; en fournissant des conseils et un appui financier aux autorités douanières et fiscales nationales pour les aider à maîtriser la fraude fiscale ainsi que les pratiques de facturation frauduleuse et de tarification de cession interne ; en participant à des groupes de travail internationaux sur l'impact des flux financiers illicites sur le développement ; et en accordant un soutien au Dialogue fiscal international qui vise, entre autres à réduire les pratiques fiscales nuisibles. De plus amples études de la question des flux illicites seront menées pour servir de base aux débats internationaux consacrés à ce sujet.
26. **Une gestion efficace des dotations en ressources naturelles.** En moyenne, plus de 40 % du patrimoine des pays à faible revenu résident dans les ressources naturelles. La gestion de ces dernières soulève des problèmes majeurs de gestion économique et de gouvernance, en particulier durant les périodes caractérisées, comme c'est le cas maintenant, par la cherté des produits de base et de l'énergie. Le Groupe de la Banque aide les pays à gérer leurs ressources naturelles par le biais de toute une gamme

d'activités. Elle collabore à cet effet avec d'autres bailleurs de fonds et institutions financières internationales (IFI) et administre actuellement plusieurs partenariats et programmes mondiaux financés par des donateurs, parmi lesquels l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI). L'EITI, qui met l'accent sur la transparence des rapports sur les recettes, est un point de départ essentiel à une bonne gestion des ressources naturelles. Toutefois, pour aussi crucial qu'il soit, son cadre actuel ne suffit pas à aider les pays à gérer leurs ressources naturelles de manière durable. Le Groupe de la Banque a donc entrepris de travailler avec certains pays et un large éventail de partenaires pour en élargir la portée et lancer l'EITI++, qui doit permettre de confronter les problèmes de gouvernance et de transparence à tous les stades de la chaîne de valeur des ressources — attribution des marchés et des contrats, suivi des opérations, collecte des impôts et des redevances, extraction des ressources et décisions de gestion économique.

VI. Bien publics mondiaux, changements climatiques et développement durable

27. Le Groupe de la Banque mondiale continuera d'élargir son action de promotion des biens publics régionaux et mondiaux dans les quatre domaines examinés par le Comité du développement lors de sa dernière réunion d'octobre 2007 : maladies transmissibles/santé publique ; patrimoine environnemental de la planète ; stabilité financière et commerce international. Dans le domaine des changements climatiques, en particulier, le Groupe de la banque s'emploiera au cours des quelques prochains mois à définir et préciser son rôle à l'appui du programme d'action, en s'appuyant sur les travaux entrepris lors de la réunion de la CCCC à Bali en décembre 2007.
28. Bali a lancé un processus qui devrait — qui doit — déboucher sur des accords mondiaux pour renforcer l'action menée à l'appui de l'atténuation, de l'adaptation, du développement des technologies et de leur diffusion, et de la mobilisation de ressources financières et d'investissements. Le Groupe de la Banque mondiale a accumulé une expérience importante des problèmes liés au changement climatique dans le contexte du développement et de la réduction de la pauvreté, en sa qualité d'Agent d'exécution du FEM, et dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre d'investissement dans les énergies propres au service du développement, dont elle rend régulièrement compte au Comité du développement depuis 2006. Ainsi que montre le dernier rapport d'étape annexé à la note d'information sur le Cadre d'action stratégique pour le changement climatique, le Groupe de la Banque continue de progresser dans les domaines de l'accès à l'énergie, de l'atténuation et de l'adaptation. Il est maintenant prêt à élargir la portée de ses interventions pour aider ses pays clients à faire face aux changements climatiques dans le cadre de leurs programmes fondamentaux de développement.
29. Il importe d'avoir une vue commune de la coopération à long terme. Le Groupe de la Banque est bien placé pour apporter une importante contribution à ce processus et, durant l'été, avec l'aide de membres et de partenaires, il formulera et définira une stratégie à cette fin. Les pays en développement veulent faire face aux changements climatiques, mais ils ont également besoin d'assurer leur croissance économique et leur développement, qui nécessitent de nouvelles infrastructures et un accès à l'énergie. Les pays les plus pauvres doivent également avoir l'assurance que l'allocation de ressources aux actions d'atténuation et d'adaptation ne remettra pas en

cause les moyens qu'ils auront de subvenir à leurs autres besoins de développement. Les actions axées sur le changement climatique doivent être intégrées dans le processus de développement. Comme l'indique le rapport intitulé *Le Cadre d'action stratégique du Groupe de la Banque mondiale pour le changement climatique et le développement (Cadre d'action stratégique)*, le Groupe de la Banque propose de suivre une démarche comportant six composantes principales :

- Premièrement, les programmes d'action formulés pour faire face aux changements climatiques — c'est-à-dire les mesures d'atténuation et d'adaptation — doivent être intégrés dans les travaux fondamentaux de développement.
- Deuxièmement, bien que le Groupe de la Banque mondiale finance déjà des investissements dans des projets à faible émission de carbone et des mesures d'adaptation, par l'intermédiaire du FEM, des fonds carbone et de l'IDA, il doit faire plus. Il s'est entendu avec les gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni, du Japon et d'autres pays intéressés, ainsi qu'avec des banques régionales de développement et d'autres partenaires pour collaborer à l'élaboration de mécanismes de financement concessionnels de grande envergure en vue d'appuyer le passage à une croissance à faible teneur en carbone et à un programme de développement adaptable à l'évolution du climat.
- Troisièmement, le Groupe de la Banque peut faciliter le développement de nouveaux mécanismes du marché. Il a joué un rôle central dans la mise en place du marché du carbone et peut contribuer à en élargir l'envergure grâce au partenariat pour les puits de carbone forestiers, afin de ralentir le déboisement et d'améliorer les possibilités de subsistance en zones rurales. Le Groupe de la Banque travaille également à l'élaboration d'une large gamme de produits d'assurance pour aider les pays à faire face à des catastrophes naturelles.
- Quatrièmement, la Banque et l'IFC travaillent avec les pays pour mettre en place un cadre propice à l'utilisation des ressources du secteur privé pour un développement non préjudiciable au plan climatique.
- Cinquièmement, le Groupe de la Banque peut travailler avec ses partenaires pour accélérer le développement et l'utilisation de technologies. Il s'agit là également d'un domaine dans lequel le secteur privé peut jouer un rôle essentiel. Il pourrait en outre être possible de tirer d'importants enseignements d'ordre réglementaire des efforts novateurs menés dans d'autres secteurs.
- Sixièmement, le Groupe de la Banque peut aider à intensifier les travaux de recherche sur les méthodes, appuyer la gestion et la diffusion des connaissances et soutenir le renforcement des capacités.

30. Le Groupe de la Banque peut mener toutes ces activités pour fournir un soutien aux parties aux négociations et à l'ONU aux fins de la formulation d'un nouvel accord mondial sur le changement climatique. Il collaborera avec les parties prenantes pour préciser cette stratégie durant l'été, pour que le Comité puisse lui fournir de plus amples directives une fois qu'il aura examiné ses travaux à sa prochaine réunion.

VII. Le renforcement du Groupe de la Banque et des partenariats fondamentaux

31. La voix et la participation des pays en développement et en transition. Dans son communiqué de l'automne 2007, le Comité du développement a déclaré qu'il reconnaissait que « les parties prenantes devront tenir de plus amples consultations pour parvenir à un consensus politique sur une proposition d'ensemble et nous attendons avec intérêt la présentation en temps opportun d'un rapport sur les progrès accomplis. » Ces consultations se poursuivent. Leurs résultats serviront de base aux travaux qui seront entrepris avant les Assemblées annuelles pour préparer les propositions d'ensemble.

- Le renforcement de la voix au sein du Groupe de la Banque dépasse le cadre des questions structurelles car il touche aussi son mode de fonctionnement (adhésion des pays, décentralisation, rationalisation des processus), l'inclusion de ressortissants des pays en développement et la prise en compte de leur expérience à tous les niveaux du personnel. Au cours des derniers mois, quatre éminents ressortissants de pays en développement ont été nommés à la direction du Groupe de la Banque.
- Compte tenu des progrès en vue d'un accord sur la réforme des quotes-parts du FMI, le Groupe de la Banque est prêt à aider les parties prenantes à examiner les implications d'un tel accord pour le Groupe de la Banque et à formuler des propositions, étant entendu que la situation du Groupe de la Banque diffère de celle du FMI.

32. Le renforcement de la coopération entre le Groupe de la Banque et le FMI. La coopération entre le Groupe de la Banque et le FMI continue de revêtir une importance cruciale, et la haute direction est déterminée à conforter la volonté de coopération entre les deux institutions. La mise en œuvre du Plan d'action conjoint pour renforcer la collaboration entre le Groupe de la Banque et le FMI lancé avant la dernière réunion du Comité se poursuit, dans le but d'intégrer dans les opérations courantes les modes de collaboration. Le Groupe de la Banque et le FMI ont mis en place un espace de travail commun sur l'intranet pour faciliter l'échange d'informations entre les équipes-pays du Groupe de la Banque et du FMI, ainsi que leurs réseaux et leurs départements fonctionnels.